



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
MINISTÈRE DE L'OUTRE-MER

Communiqué de presse

Adoption par le collège des Commissaires de la communication de la Commission relative aux éléments pour un nouveau partenariat entre l'Union européenne et les pays et territoires d'outre-mer

Paris, le 10 Novembre 2009

La communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des Régions intitulée "Éléments pour un nouveau partenariat entre l'Union européenne et les pays et territoires d'outre-mer" a été adoptée le 6 novembre 2009 par le collège des Commissaires.

Cette communication comprend des propositions issues de la large consultation organisée de juillet à octobre 2008 par la Commission au travers de la publication d'un Livre vert sur l'avenir des relations entre l'Union Européenne et les pays et territoires d'outre-mer (PTOM). Elle expose la position de la Commission européenne sur la nature de ces futures relations, qui seront basées sur un partenariat renouvelé, et qui reposeront sur le respect des intérêts mutuels de chaque partenaire. Elle a vocation à fonder la nouvelle approche des pays et territoires d'outre-mer, en renforçant leur appartenance à la famille européenne, à partir de 2014.

Trois objectifs sont identifiés : l'amélioration de la compétitivité des territoires; la lutte contre leurs vulnérabilités; la promotion de leur intégration régionale.

La Ministre de l'outre-mer se réjouit de l'adoption de ce document, qui constitue une avancée significative dans le cadre du débat sur l'avenir des PTOM, et qui est en parfaite adéquation avec la réflexion approfondie engagée en France pour la rénovation des relations entre les outre-mer français et la métropole.

Mme Penchard tient à remercier le commissaire De Gucht, auprès duquel elle avait plaidé, lors de leur rencontre du 19 octobre dernier à Bruxelles, pour que cette communication soit adoptée au plus tôt.

Contact Presse :
Tél : 01 53 69 26 74